

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca

Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud

Absent : V. Roy

A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES- Décision Modificative N°1

Afin de pouvoir payer nos dépenses à venir de l'exercice 2020, il convient de modifier le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT	0 €
Dépenses	0 €
Chapitre 012 charges du personnel	+ 40 000 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	+ 10 000 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	-50 000 €
INVESTISSEMENT	0 €
Dépenses	+ 3 554.78 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales	+ 3 554.78 €
Recettes	+ 3 554.78 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales	+ 3 554.78 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, cette décision modificative

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

